



Gestion de la demande en eau en Méditerranée, progrès et politiques

ZARAGOZA, 19-21/03/2007

Recommandations générales

Recommandations

Considérant la recommandation 26 du plan d'action approuvé lors du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg,
Attachés à la mise en œuvre de la convention de Barcelone et aux objectifs de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable,
Estimant que la Directive Cadre sur l'Eau de l'Union européenne est porteuse de nombreux savoir faire que pourraient souhaiter partager les voisins de l'UE,
Considérant que la Gestion de la Demande en Eau (GDE) constitue une ressource et qu'elle est partie intégrante de la gestion intégrée des ressources en eau,
Rappelant que la demande en eau en Méditerranée devrait s'accroître de 50 km³/an d'ici 2025 pour atteindre 332 km³/an et que les pertes diverses dues aux transports, aux fuites, aux différents usages pourraient dépasser 120 km³/an,

Les participants au 3^{ème} atelier régional sur l'eau et le développement durable en Méditerranée, réunis à Saragosse du 19 au 21 mars 2007, recommandent aux autorités politiques nationales des pays méditerranéens :

- d'inscrire, conformément aux orientations de la SMDD, la Gestion de la Demande en Eau au rang de priorité stratégique nationale, d'en assurer la promotion - d'une part, en se fixant annuellement, en fonction d'objectifs régionaux, des objectifs nationaux d'efficacité et, d'autre part, en mobilisant pour atteindre ces objectifs, les différents instruments et outils techniques, réglementaires, normatifs, tarifaires, fiscaux, contractuels ou de marché à leur disposition, ce avec un souci d'équité sociale -, d'en coordonner la déclinaison, le suivi et l'évaluation dans les différentes politiques sectorielles notamment agricole, énergétique, touristique, environnementale et d'aménagement du territoire.
- de veiller à bien articuler les problématiques liées à la GDE avec les problématiques environnementales globales telles que le changement climatique, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.
- de favoriser la mobilisation et la responsabilisation, aux différentes échelles territoriales pertinentes - que celles-ci relèvent du milieu rural ou du milieu urbain -, des différents acteurs publics, académiques, privés ou associatifs concernés par la GDE en tenant compte du rôle particulier joué dans ce domaine par les femmes, et d'inviter les partenaires publics - et en particulier les bailleurs de fonds - et privés à contribuer au financement des activités, opérations et investissements qui en résultent,
- de prendre toute disposition pour sensibiliser le public à la GDE - via notamment les actions d'éducation à l'environnement - en s'attachant à l'informer sur les enjeux de la GDE et à identifier, mettre en œuvre et valoriser les bonnes pratiques en la matière, concernant en particulier l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau, la consommation individuelle d'eau potable, la gestion raisonnée de l'agriculture en fonction des contextes géographiques et de la nécessité de protéger les écosystèmes.
- d'évaluer, tous les 2 ans, les progrès réalisés en matière de GDE en s'attachant, en conséquence, à renforcer la prise en compte de la GDE dans les systèmes nationaux d'information sur l'eau et à documenter les différents indicateurs pertinents, en particulier ceux retenus par la SMDD.

- de renforcer la coopération scientifique et institutionnelle régionale pour favoriser la GDE et contribuer à la mise en place d'un Observatoire Méditerranéen sur l'Eau recensant de façon continue les données, informations, bonnes pratiques utiles aux acteurs et décideurs méditerranéens.

Il est, en outre, attendu du Plan Bleu, qu'en liaison avec ses partenaires, il :

- rende compte, tous les 2 ans, des progrès enregistrés en matière de GDE en Méditerranée,
- contribue à la mise en place d'un recueil de bonnes pratiques en matière de GDE,
- organise en 2012 un quatrième atelier régional sur la GDE.

Fait à Saragosse, le 21 mars 2007